

Communiqué de presse

Hors séance boursière – Information réglementée*
Bruxelles, le 27 octobre 2026 (18.00 heures CET)



Le capital de KBC reste largement supérieur aux exigences minimales

La Banque centrale européenne (BCE) a officiellement informé KBC de ses nouvelles exigences minimales en matière de capital. À la suite du processus de révision et d'évaluation prudentielle (SREP) effectué pour 2026, la BCE a officiellement informé KBC de sa décision de maintenir tant l'exigence de pilier 2 (P2R) à 1,95 % que l'orientation du pilier 2 (P2G) à 1,00 % des actifs pondérés en fonction des risques.

Cette décision porte l'exigence CET1 globale à pleine charge pour le groupe KBC (selon la méthode du compromis danois) à **10,94 %** (stable par rapport au 2T2026). Cette exigence se compose d'une exigence de pilier 1 de 4,50 %, d'une exigence de pilier 2 (P2R) de 1,10 % (y compris le fractionnement conformément à l'article 104a de la CRD V), d'un coussin de conservation du capital de 2,50 %, d'un coussin de capital O-SII (autres institutions d'importance systémique) de 1,50 % et inclut toutes les décisions annoncées par les autorités compétentes locales concernant les changements futurs des coussins de capital contracyclique (1,34 %).

À la fin du deuxième trimestre de 2026, le ratio common equity (CET1) à pleine charge hors plancher selon Bâle IV du groupe KBC s'élevait à 14,4 %, soit un niveau nettement supérieur à l'exigence CET1.

* Ce communiqué contient des informations soumises à la réglementation sur la transparence des entreprises cotées en Bourse.

Kurt De Baenst

Investor Relations, KBC Groupe
+ 32 472 50 04 27 – kurt.debaenst@kbc.be

Katleen Dewaele

Directeur Communication Corporate / Porte-parole
KBC Groupe
+ 32 475 78 08 66 – katleen.dewaele@kbc.be

KBC Groupe SA – Avenue du Port 2 – 1080 Bruxelles

Les communiqués de presse de KBC sont disponibles sur le site www.kbc.com ou peuvent être obtenus en envoyant un courriel à pressofficekbc@kbc.be

